

## SORTIR PLUS

À PARTIR DE 75 ANS

# SORTIR PLUS. C'est quand vous voulez

Aller chez le coiffeur, retrouver ses amis, faire ses courses, voir des spectacles... Vous avez 75 ans et plus, vous éprouvez des difficultés à vous déplacer. À votre demande, quand vous le voulez, votre caisse de retraite complémentaire met à votre disposition son service SORTIR PLUS pour vous accompagner, à pied ou en voiture.

## SORTIR PLUS

Pour tout renseignement, appelez votre conseiller au

**0 810 360 560**

Service 0,05 € / min  
+ prix appel

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, les groupes de protection sociale agissent pour une action sociale et solidaire : AG2R LA MONDIALE • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IRP AUTO • LOURMEL • PRO BTP) • APICIL • IRCEM • KLESIA • MALAKOFF MEDERIC HUMANIS

Mars 2019



## SORTIR PLUS

### Je sors si je veux



UNE ACTION  
SOCIALE

Retraite  
complémentaire  
agirc-arrco

# Un service de l'action sociale de votre Caisse de retraite complémentaire

L'Agirc-Arrco est l'organisme qui vous verse votre retraite complémentaire. Mais sa mission ne s'arrête pas là. Une action sociale est là pour vous aider à bien vivre votre retraite. Elle met en place des services qui permettent de faciliter vos sorties quand vous le souhaitez.

**» Le service SORTIR PLUS en est la preuve.**

## » À qui s'adresse SORTIR PLUS ?

**Vous, à partir de 75 ans** et si vous percevez une retraite complémentaire.

## » Comment ça marche ?

- **Vous appelez un conseiller** au numéro qui figure sur ce document.
- **Votre conseiller organise votre sortie avec vous** : aller à la gare, chez le coiffeur, retrouver des amis, faire des courses, voir des spectacles...
- **Votre accompagnateur vient vous chercher à l'heure convenue et vous conduit où vous voulez.** Selon le cas, il peut rester à vos côtés ou revenir vous chercher. Il vous raccompagne ensuite à votre domicile.

## » Qui vous accompagne ?

Il s'agit d'un salarié d'un organisme d'aide à domicile ou de transport accompagné agréé par votre caisse de retraite. Si vous connaissez vous-même un organisme de ce type, et s'il est agréé par l'Agirc-Arrco, signalez-le à votre conseiller.

## » Comment régler chaque sortie ?

**Avant d'organiser votre sortie, vous passez commande d'un chéquier SORTIR PLUS.**

Il s'agit d'un chéquier Emploi Service Universel (CESU) d'une valeur de 150 € (10 chèques SORTIR PLUS de 15 € chacun). Par chéquier, votre participation forfaitaire sera de 15 € pour le premier chéquier, de 20 € pour le deuxième chéquier et de 30 € pour le troisième chéquier, le reste étant pris en charge par votre caisse de retraite. Vous pouvez bénéficier de trois chèquiers par an maximum.

*À noter : ces chèques SORTIR PLUS ne peuvent pas servir à payer d'autres prestations : aide à domicile, femme de ménage, courses, séjour de vacances, billets de train ou d'avion, restaurant, taxi...*

## » Combien ça coûte ?

**Le coût de chaque sortie est fonction de la distance et du temps nécessaire à partir de votre domicile.** Le montant correspondra à un nombre de chèques SORTIR PLUS qui sera déterminé avec vous au moment de l'organisation de chaque sortie.

**Comment obtenir plus d'informations ?  
auprès d'un conseiller au**

**0 810 360 560**

Service 0,05 € / min  
+ prix appel

